

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 21 mai 2025, madame Marie-Claude Nichols, députée de la circonscription de Vaudreuil, déposait l'extrait d'une pétition signée par 2 130 personnes demandant au gouvernement du Québec d'ajouter un processus de demande de révision des cartes de zones inondables, de modifier la cote de risque élevé, d'élaborer un guide et un processus de reconnaissance des ouvrages de protection individuels et collectifs et de repousser l'entrée en vigueur du cadre réglementaire modernisé en milieux hydriques après avoir refait un processus de consultation pour l'ensemble des cartes préliminaires du territoire.

Mise en contexte

Comme vous le savez, le gouvernement du Québec a adopté, le 11 juin 2025, le cadre réglementaire modernisé en milieux hydriques, incluant les zones inondables et l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations. L'entrée en vigueur du règlement et le début de la publication progressive des cartographies de zones inondables de nouvelle génération ont été fixés au 1^{er} mars 2026.

En tant que société, il est essentiel d'améliorer notre résilience et réduire la vulnérabilité de nos milieux de vie. C'est précisément le but de la modernisation réglementaire et des cartographies de nouvelle génération. Il est important de rappeler que ces travaux s'appuient sur les recommandations formulées par les comités municipal et scientifique formés lors des travaux du groupe d'action ministériel en matière d'aménagement du territoire relatif aux inondations.

...2

Réponse aux demandes de la pétition

En ce qui concerne la cartographie, la publication débutera progressivement à partir du moment où le cadre réglementaire modernisé sera en vigueur, soit le 1^{er} mars 2026. Il est à souligner que les initiatives en cours couvrent plusieurs milliers de kilomètres de lacs et de cours d'eau et c'est le chantier de cartographie des zones inondables le plus important réalisé à ce jour au Québec.

Concernant la justesse des cartographies, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs s'est assuré de travailler sur leur fiabilité avant leur publication, que celles-ci aient été produites par le ministère ou par des partenaires municipaux. Les cartographies sont développées par des experts compétents selon une méthodologie rigoureuse. Elles respectent les exigences établies dans le Guide méthodologique, lequel définit les normes minimales requises. Finalement, mon ministère approuvera les cartographies après une analyse rigoureuse qui comprend, notamment une période de recueil des commentaires du monde municipal. Si malgré tous ces moyens, une révision s'avérait requise, mon ministère l'analysera. Un processus à cet égard est en élaboration et sera présenté d'ici la publication des premières cartographies de nouvelle génération.

Nous sommes également sensibles aux préoccupations des citoyens face aux ouvrages de protection, aux certificats de résilience ainsi qu'aux travaux visant à renforcer la résilience. Je tiens à préciser que le cadre réglementaire modernisé permet déjà la réalisation de travaux pour augmenter la résilience dans toutes les catégories de risque d'inondation.

Enfin, je suis conscient que la cartographie de nouvelle génération et les classes de zones inondables qui y sont associées marquent un changement de paradigme important qui peut soulever des inquiétudes. Nous avons tenu compte des commentaires reçus à cet égard et le règlement adopté comporte plusieurs allègements par rapport aux propositions présentées en consultation. J'ai aussi annoncé la mise en place d'un comité de suivi du cadre réglementaire modernisé. Ce comité permettra de poursuivre les échanges tout en respectant l'objectif derrière cette modernisation qui est d'assurer la sécurité des personnes, protéger les biens et préserver l'environnement.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

Le ministre,



Bernard Drainville

BERNARD DRAINVILLE